

## REGLEMENT

**Article 1 :** Ce vide-grenier brocante se déroulera sur le parking du HYPER U, avenue de L'Isle de Riez à St Hilaire de Riez, le dimanche 5 Avril 2020

**Article 2 :** Le déballage se fera de 6h00 à 9h00, le remballage à partir de 18h00

**Article 3 :** Pour le parking non couvert, les exposants sont placés dans l'ordre d'arrivée, pas de places numérotées.

**Article 4 :** Les véhicules des exposants stationneront dans les emplacements, uniquement en largeur.

**Article 5 :** Après 9h00, les personnes qui n'auront pas pris possession de leur emplacement en perdront le bénéfice. Les sommes versées, resteront dans ce cas, acquises aux organisateurs, à titre d'indemnités.

**Article 6 :** Les emplacements sont loués sans table ni chaise. Il appartient aux exposants de prévoir leur matériel.

**Article 7 :** Les emplacements seront retenus uniquement si le paiement a bien été effectué.

**Article 8 :** Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué, même en cas d'intempérie.

**Article 9 :** Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui.

**Article 10 :** Compte tenu de la réglementation en vigueur, les exposants ne peuvent proposer à la vente du matériel neuf, des animaux ou des armes.

**Article 11 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, à ses risques et périls. Les exposants feront le nécessaire en termes d'assurance à souscrire pour leur couverture. Les organisateurs ne pourront être responsables en cas de perte, vol, casse ou toute autre détérioration par cas fortuit ou de force majeure.

**Article 12 :** Une autorisation écrite des parents sera demandée pour la tenue d'un stand par des mineurs.

**Article 13 :** Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature qui, à leur avis, pourrait troubler le bon ordre ou la moralité de la manifestation. Toute personne ne respectant pas le règlement, sera priée de quitter la manifestation sur le champ, sans possibilité de remboursement de la réservation.

### BULLETIN D'INSCRIPTION

5 Avril 2020

à renvoyer accompagné de votre règlement

par chèque (ou espèce) à l'ordre de

Mr DOUDARD Thierry au 262 route du Soullandeu 85300 SOULLANS

NOM : ..... PRENOM : .....

RAISON SOCIALE : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TEL : ..... E-MAIL : .....

#### PROFESSIONNEL

N° de registre du commerce/des métiers : .....

De ..... Le / /

Titulaire de la pièce d'identité n° .....

Délivrée le : ..... Par : .....

Déclare sur l'honneur :

- être soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce.
- tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés. (article 321-7 du code pénal)

#### PARTICULIER

Titulaire de la pièce d'identité n° .....

Délivrée le : ..... Par : .....

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets usagés
- ne pas participer à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal).

#### PARKING COUVERT

Nbre d'emplacement(s) 5mx5m ..... x 25€ = .....(voiture) =

Nbre d'emplacement(s) 7,5mx5m ..... x 35€ = .....(voiture + remorque) =

Nbre d'emplacement(s) 10mx5m ..... x 45€ = .....(utilitaire) =

Total =

#### PARKING NON COUVERT

Nbre d'emplacement(s) 5mx5m ..... x 20€ = .....(voiture) =

Nbre d'emplacement(s) 7,5mx5m ..... x 30€ = .....(voiture + remorque) =

Nbre d'emplacement(s) 10mx5m ..... x 40€ = .....(utilitaire) =

Total =

Demande à participer le 5 Avril 2020 au vide grenier brocante à St Hilaire de Riez, après avoir pris connaissance du règlement

DATE

/

/ 2020

Signature